



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 8 OCTOBRE 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D11 - Décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville

Date de convocation : 2 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Dylan CUFFEL, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Philippe BARRIERE à Cyril CHAPPET ; Christine LANGELLIER à Patrice BOUCHET ; Mathilde MAINGUENAUD à Marylène JAUNEAU ; Jean MOUTARDE à Médéric DIRAISON ; Jocelyne PELETTE à Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D11 - Décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville

Rapporteur : M. Julien SARRAZIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du budget principal en date du 23 avril 2026 ;

Vu la décision modificative n° 1 au budget principal approuvée par délibération n° D11 du 5 juin 2026 ;

Vu la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires liés à l'exécution en cours ;

Vu l'avis de la commission finances du 24 septembre 2026 ;

Cette deuxième décision modificative a pour objet de prendre en compte :

En investissement :

- la réalisation de travaux à l'abbaye : réseau fibre et modernisation des détecteurs du Système Sécurité Incendie (SSI), financés par des sommes restantes sur le budget de la maison des associations et sur celui de l'orgue,
- l'extension du réseau pluvial avec modernisation, financée par des sommes restantes sur les opérations « bornes incendie » et « Terra aventura »,
- le financement des prestations suivantes, par une recette de taxe d'aménagement :
 - l'achat d'un minibus au terme du contrat de location ;
 - la réalisation de travaux à la halle sportive : renforcement des filets de séparation des terrains ;
 - l'achat et l'installation de caméras de vidéoprotection ainsi que de radios portatives pour la police municipale ;
 - l'abondement du poste informatique et de la ligne travaux dans les bâtiments communaux.

En fonctionnement :

- le financement par une subvention – contribution service public petite enfance :
 - des créances éteintes par décision de justice de la SARL TERRATLAN (GITEM) (délibération n° D22 du 9 juillet 2026) ;
 - de la prise en charge pour 50 % des prestations d'études dans le cadre de la convention OPAH, avec Vals de Saintonge Communauté.

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet :

INVESTISSEMENT			
Chapitre - Imputation	Intitulé	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 23 Imputation 2316.3120.0247	Travaux à l'abbaye – fibre et SSI	11 294,50 €	
Chapitre 23 Imputation 2316.3111.0714	Reliquat travaux orgue	-4 294,50 €	
Chapitre 20 Imputation 2031.0200.0436	Reliquat travaux maison des assistantes maternelles	-7 000,00 €	
Chapitre 23 Imputation 2315.7310.0721	Extension du réseau pluvial avec modernisation	4 025,00 €	
Chapitre 23 Imputation 2315.1200.0779	Reliquat travaux bornes incendie	-3 000,00 €	
Chapitre 21 Imputation 2128.7000.0741	Reliquat travaux Terra Aventura	-1 025,00 €	
Chapitre 23 Imputation 2315.8450.0761	Caméras de vidéoprotection et antennes	6 700,00 €	
Chapitre 21 Imputation 2188.0200.0222	Radios portatives pour la police municipale	2 210,00 €	
Chapitre 21 Imputation 21828.8450.0526	Achat d'un minibus au terme du contrat de location	15 100,00 €	
Chapitre 23 Imputation 2313.3000.0579	Travaux halle sportive – renforcement filets de séparation des terrains	7 750,00 €	
Chapitre 21 Imputation 21838.0200.0222	Matériel informatique	10 000,00 €	
Chapitre 23 2313.0200.0436	Divers travaux dans les bâtiments communaux	23 400,45 €	
Chapitre 10 10226.01	Taxe d'aménagement		65 160,45 €
Total investissement		65 160,45 €	65 160,45 €

FONCTIONNEMENT			
Chapitre - Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
Chapitre 78 Imputation 7817.01	Reprises des dépréciations des actifs circulants – créance éteinte		8 661,44 €
Chapitre 65 Imputation 6542.01	Pertes sur créances irrécouvrables – créance éteinte	10 587,04 €	
Chapitre 74 Imputation 74718.0200	Contribution service public petite enfance		24 393,75 €
Chapitre 65 Imputation 657351.01	Convention OPAH - RU – prestations d'études prises en charge pour moitié par la Ville et pour l'autre moitié par Vals de Saintonge communauté	8 500,00 €	
Chapitre 65 Imputation 65568.0200	Charges courantes	13 968,15 €	
Total fonctionnement		33 055,19 €	33 055,19 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,



Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,

Anne DELAUNAY

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.